

Suze, le 19.01.2008

## **L'ANEV SOUTIENT LA LIBERTE D'INFORMER DE LA PRESSE**

Le Bureau de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) a pris connaissance du jugement du TGI de Paris, survenu le 20 décembre dernier suite au recours de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie (ANPAA) à l'encontre du journal « Le Parisien » suite à une série d'articles sur « le triomphe du Champagne ».

- L'ANEV rappelle qu'elle n'entend pas déroger au principe d'une consommation modérée des vins français qui reflètent le savoir faire de professionnels au sein d'un terroir et qui font partie intégrante de la Culture française et du Patrimoine National.

- L'ANEV dénonce les amalgames qui sont effectués entre information et publicité et, à ce titre, apporte son soutien aux journalistes qui rédigent des articles sur le vin au nom de la liberté d'informer.

- L'ANEV demandera que soit défini un cadre légal permettant de préserver les journalistes et les organes de presse des recours formulés à l'encontre d'articles d'information relatifs au vin et aux boissons alcoolisées.

- L'ANEV souhaite que les représentants de l'ANPAA s'associent et participent aux travaux du Conseil de la Modération afin d'établir un véritable dialogue à propos de la consommation modérée d'alcool.

- L'ANEV sollicitera, au cours de la XIII<sup>ème</sup> législature, la rédaction d'un rapport d'information évaluant les différentes actions de Prévention de l'alcoolisme mises en œuvre.

Enfin les Elus du Vin assurent de leur soutien les associations de journalistes français et étrangers qui se sont émus de cette condamnation et ont vu là une atteinte à leurs libertés fondamentales. Ils souhaitent les rencontrer pour définir avec eux la suite à donner. Et pour qu'ils puissent continuer à parler du vin longtemps et aussi bien qu'ils le font, car comme l'a dit l'un d'entre eux : « Nous parlons du vin comme d'autres parlent d'amour, et le fait de parler du vin ne suscite pas l'alcoolisme comme le fait de parler d'amour ne provoque pas le sida ! ». (B. Escoffier)

Pour le Bureau les coprésidents

Philippe Armand MARTIN

Roland COURTEAU

Député de la Marne

Sénateur de l'Aude